

ENJEUX

Le comité de suivi, obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2016, peut être conçu comme un outil utile pour le développement professionnel des chercheur-e-s doctorant-e-s et encadrant-e-s. Il importe de concevoir ce moment comme un échange constructif et encourageant le dialogue.

ANALYSE

Axe 1 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le comité de suivi

- constitue un moment de réflexion constructif plutôt qu'une évaluation, permettant au/à la doctorant-e de bénéficier d'un regard extérieur sur ses travaux, de clarifier les avancées et leurs valorisations possibles, les initiatives, risques et obstacles éventuels. Il permet d'envisager des outils permettant d'avancer, dont elle ou il n'a pas toujours connaissance. Il constitue également un jalon utile pour la planification du projet.
- relève d'une démarche qualité, insistant davantage sur des dynamiques et processus que sur un moment précis. Il s'agit de penser l'évolution des travaux, connaissances et compétences, passées comme à venir. On insistera également sur les évolutions futures à prévoir, et sur la réorganisation éventuelle des objectifs, du partage des tâches et des responsabilités, des collaborations.
- s'intègre dans une vision de l'environnement doctoral comme une « organisation qualifiante » permettant de valoriser les compétences, le travail accompli et les obstacles surmontés afin d'en faire une source de motivation pour les doctorant-e-s et les encadrant-e-s.

Axe 2 : QUESTIONS ET ATTENTES

Questionnements à mener

La réglementation prévoit l'intervention du comité de suivi dans le cadre de situations spécifiques pour lesquelles le comité de suivi doit être en mesure de fournir des avis et/ou des réponses :

- réinscription à partir de la troisième inscription (article 11) ;
- qualité des conditions de formation (article 13) ;
- qualité des avancées de la recherche (article 13) ;
- recommandations pour l'école doctorale (article 13) ;
- existence éventuelle de conflits ou de harcèlement (article 13).

Une collaboration active entre les acteurs concernés permettra de déterminer la méthode que le comité de suivi emploiera pour réunir les informations dont il aura besoin.

Les structures organisatrices ont la liberté, et sont incitées à saisir l'opportunité, de déterminer des indicateurs supplémentaires en adéquation avec leurs besoins « de terrain », en s'appuyant sur les retours des acteurs concernés.

Prise en compte des attentes des différents acteurs

Les attentes ne sont pas les mêmes en fonction des acteurs : une analyse de celles-ci permet au comité de suivi de remplir un rôle dans la progression du projet, plutôt que d'être une contrainte. Ainsi, il faut se rappeler que le comité de suivi peut permettre :

A) Pour le/la doctorant-e, de :

- bénéficier d'un regard extérieur sur son travail, sa méthodologie, sa stratégie de valorisation de ses travaux et résultats, sa stratégie de formation et les conditions de leur déroulement, son calendrier, ses perspectives scientifiques et professionnelles ;
- bénéficier d'une expérience de présentation de son travail devant un public extérieur au projet, d'évaluer sa capacité à communiquer, à expliciter ses travaux et sa démarche, à prendre du recul et à re-contextualiser son travail ;

OBJECTIFS

Mettre en place les comités de suivi prévus par la réglementation, en tenant compte des moyens humains et financiers de l'établissement

Co-construire les modalités d'organisation, de composition et de fonctionnement pour obtenir l'engagement des acteurs

Prévenir les cas de conflits, voire de discriminations et de harcèlement

Assurer et encourager le dialogue entre les acteurs

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 25 mai 2016, art. 13 :
« Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation »

Tâches et missions :

- Entretien avec le/la doctorant-e
 - Évaluation des conditions de formation
 - Évaluation des avancées de la recherche
 - Recommandation pour la direction de l'ED, le/la doctorant-e et l'encadrant-e
 - Prévenir conflits, discriminations et harcèlement
- L'école doctorale est dépositaire de l'organisation de ce comité (composition, fonctionnement) auquel ne participent pas les encadrant-e-s du doctorant

EXEMPLES DE PRATIQUE

La LERU a publié en mars 2016 un article sur la qualité de la formation doctorale, dans lequel les initiatives existantes similaires au comité de suivi sont présentées : Advice paper n° 19 (cf. plus bas)

COMITÉS DE SUIVI

- disposer d'un espace neutre d'échanges pour exprimer ses difficultés ou besoins relationnels, matériels, environnementaux; et le cas échéant d'entamer un dialogue pour gérer des conflits.
- B) Pour l'encadrant-e, de :
- bénéficier d'un regard extérieur sur l'état du travail du/de la doctorant-e, la méthodologie, la stratégie de valorisation des travaux et résultats, la stratégie de formation et les conditions de leur déroulement, le calendrier, les perspectives scientifiques et professionnelles ;
 - disposer d'un espace neutre d'échanges pour exprimer ses difficultés ou besoins relationnels, matériels, environnementaux; et le cas échéant d'entamer un dialogue pour gérer des conflits ;
 - disposer d'un regard quant à la cohérence globale de la démarche, dans le cadre des cotutelles ou co-encadrements, .
- C) Pour l'école doctorale, de :
- se conformer aux exigences réglementaires ;
 - améliorer le recours au dispositif de formation professionnelle, pour les doctorant-e-s et les encadrant-e-s ;
 - s'assurer de la bonne anticipation de la suite du parcours professionnel du/de la doctorant-e ;
 - disposer d'une analyse objective pour décider d'une ré-inscription, dérogation etc. (en particulier en cas de conflit)
- D) Pour le laboratoire ou l'équipe d'accueil de :
- bénéficier d'un regard scientifique plus large sur la démarche adoptée ;
 - avoir un retour sur la bonne intégration des doctorant-e-s au sein du laboratoire, sur les plans scientifiques, matériels, logistiques, etc. ;
 - bénéficier ou d'être orientés vers les bons dispositifs en cas de conflit, pressions, difficultés ;
 - sensibiliser les encadrant-e-s à l'enjeu que constitue un bon encadrement doctoral
- E) Pour les partenaires :
- de disposer d'une analyse objective du projet dans lequel ils sont investis

RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES

La charte européenne du chercheur et les principes de Salzburg rappellent le rôle crucial de l'encadrement pour la qualité de la recherche et de la formation doctorale et insistent par ailleurs sur les devoirs relatifs aux relations entre doctorant-e-s et encadrant-e-s :

- les jeunes chercheur-e-s doivent consigner leurs progrès et résultats et obtenir un retour d'informations qu'ils exploitent pour respecter les programmes et objectifs convenus ;
- les chercheur-e-s expérimenté-e-s cherchent à bâtir une relation constructive et positive avec les chercheur-e-s en début de carrière, afin de mettre en place les conditions nécessaires au transfert efficace des connaissances et au bon développement de leur carrière ;
- les institutions doivent introduire des systèmes d'évaluation, régulière et transparente, des performances professionnelles de tou-te-s les chercheur-e-s, par un comité indépendant.

Axe 3 : LIEN AVEC LA CONVENTION DE FORMATION

L'arrêté de la formation doctorale évoque l'établissement d'une convention individuelle de formation (art. 12).

Celle-ci comprend des informations sur la situation contractuelle du/de la doctorant-e, son projet doctoral, la planification et la valorisation des travaux, les modalités d'encadrement, les projets et parcours de formation.

De façon à pouvoir articuler avec pertinence comité de suivi et convention de formation, il est souhaitable que :

- la mise en place de ces deux dispositifs soit pensée en parallèle et avec la collaboration de tous les acteurs
- le comité de suivi ait connaissance de la structure de la convention de formation et de son contenu
- le comité de suivi puisse avoir accès en amont à la convention de formation des doctorant-e-s avec lesquelles il va s'entretenir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - <http://goo.gl/fvGGN9>

Maintaining a quality culture in doctoral education, D. Bogle, J. Shykoff et I. von Bülow, Advice paper n°19 de la LERU, Mars 2016 - <http://goo.gl/1Rh1Lf>

Charte européenne du chercheur et code de bonne conduite pour le recrutement des chercheurs, Commission Européenne, 2005 - <http://goo.gl/dbLKrW>

Principes de Salzburg, Association Européenne de l'Université (EUA), 2005 et 2010

Bogle, D., Shykoff, J., & Bulow (von), I. (2016). Maintaining a quality culture in doctoral education at research-intensive universities (Vol. 19, p. 34). LERU, advice paper

Recueil des propositions du Workshop Encadrement Doctoral (WED), Association Nationale des

Docteurs, Confédération des Jeunes Chercheurs, Adoc Métis (2016), Nancy - <http://goo.gl/fuFbVB>

Amadiou, J.-F. & Cadin, L. (1999). Compétence et organisation qualifiante, Paris: Economica

Fiche-outil « Déroulé type d'un comité de suivi »

PLACE DE L'ENCADREMENT

Lors de l'entretien réalisé avec l'encadrant-e, la question de la place de l'encadrement dans sa carrière et de ses conditions de travail peut également être abordée :

- bénéficie-t-il/elle de conditions appropriées pour cet encadrement ?
- comment cette mission s'articule-t-elle avec ses autres projets ?
- manifeste-t-il/elle le besoin d'accès à de nouveaux outils, à des formations ?
- etc.

INTÉGRATION DANS LE SUIVI

Le comité de suivi n'a pas vocation à remplacer le suivi du travail du/de la doctorant-e par l'encadrant-e, mais de le compléter.

La date du comité et ses attentes doivent donc être intégrées dans le processus général de suivi et discutées avec le/la doctorant-e.

DÉROULÉ D'UN COMITÉ DE SUIVI

La forme que prend un comité de suivi a un impact important sur son efficacité et son impact sur le reste du projet. Une fiche est dédiée à cette question : « Déroulé type d'un comité de suivi »



Adoc Métis

15 avenue du Rhin

67100 Strasbourg

06 52 85 85 22

contact@adoc-metis.com

adoc-metis.com

